

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

MAIRIE
de
DONNENHEIM



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2015

Membres présents: Mr REPP Guy – Mr RIVAUD Benjamin – Mr SCHISSELE Stéphane – Mme HAMM Leslie (arrive au point 2) – Mr HERTZOG Frédéric (arrive au point 5) – Mr KAPPS Christophe – Mme RIBSTEIN Catherine – Mr RIFF Aurélien.

Membres absents excusés : Mr GILLIG Thomas donne procuration à SCHISSELE Stéphane
Mr PIERRON Jérôme donne procuration à RIVAUD Benjamin
Mme HASE-TARIANT Brigitte donne procuration à KAPPS Christophe

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2015.
- 2) Dénomination de la nouvelle école du RPI SUD.
- 3) Participation financière du Presbytère de Bilwisheim.
- 4) Aménagement espaces verts rue des Cigognes.
- 5) Divers.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour l'association Ganga Ganesha KTM.

Le Conseil Municipal accepte par 9 voix Pour dont 3 procurations pour le rajout de ce point.

Le nouvel ordre du jour se présente de la manière suivante :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2015.
- 2) Dénomination de la nouvelle école du RPI SUD.
- 3) Participation financière du Presbytère de Bilwisheim.
- 4) Aménagement espaces verts rue des Cigognes.
- 5) Demande de subvention pour l'association Ganga Ganesha KTM.
- 6) Divers.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2015.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2015.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide par 9 voix Pour dont 3 procurations, d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 avril 2015.**

2) Dénomination de la nouvelle école du RPI SUD. (Arrivée de Madame HAMM Leslie)

L'école primaire du RPI Sud à Donnenheim sera mise en service à la rentrée 2015.

En application de l'article L.421-24 du Code de l'Éducation « la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité de rattachement ».

En l'espèce, cette décision appartient à la Communauté de Communes qui détient la compétence scolaire et qui a financé l'ensemble de l'opération.

La Communauté de Communes a précisé que le nom de l'école et de la structure périscolaire adjacente serait identique dans un souci de cohérence. En effet, les deux entités—scolaire et périscolaire— sont réunies sur un seul et même site et relèvent de la compétence de la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté n'est tenu à aucune règle de consultation particulière pour l'attribution du nom de l'école.

Cependant, comme pour l'école Les Vergers à Kriegsheim en 2011, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité associer les élus des quatre Communes que desservira l'école ainsi que le Conseil d'école du RPI Sud.

Le 19 février 2015 une première réunion avec les quatre Maires des communes a eu lieu afin de déterminer les grandes orientations du choix de la dénomination.

Ainsi les Maires des quatre communes ont préféré que la réflexion s'oriente vers une notion :

- ayant une symbolique liée à la situation géographique et au caractère agricole du paysage ;
- adaptée à l'âge des enfants qui pourrait favoriser leur imagination en évoquant par exemple le rêve ou la légèreté ;
- dérivée du chiffre 4 afin de représenter l'accueil des enfants des quatre communes du RPI Sud dans cet équipement scolaire et périscolaire.

Puis une commission ad hoc a été mise en place, composée des quatre Directeurs d'école, des représentants des parents d'élèves (un représentant de maternelle et un représentant d'élémentaire), des Maires des communes de Donnenheim, Bilwisheim, Olwisheim et Mittelschaeffolsheim et des services de la Communauté de Communes.

Cette commission Ad'Hoc s'est réunie le 17 mars 2015 afin de recueillir les deux propositions suivantes :

L'école la clé des champs :

Cette proposition trouve son fondement dans l'impression de liberté et d'ouverture donnée par le nouveau bâtiment. Une école ouverte qui profite de vues lointaines qui évoquent les notions de « liberté » et « d'évasion » qui s'oppose à la notion d'école fermée et centrée sur elle-même. Elle fait aussi écho à la situation géographique de l'école qui est bordée de terres agricoles.

L'école la rose des vents :

Cette seconde proposition symbolise le chiffre 4, donc les quatre communes, avec cette figure qui représente les quatre points cardinaux. Elle rappelle aussi la situation géographique de l'école située dans un couloir agricole entre les deux communes de Bilwisheim et Donnenheim souvent venteux.

Cette figure géométrique permettra aussi d'introduire plusieurs notions d'apprentissage scolaire en matière de géographie ou d'histoire. Elle offrira aussi la possibilité d'évoquer les voyages avec les élèves.

Enfin le choix de cette dénomination facilitera l'élaboration d'un logo pour l'école et le périscolaire.

Ces propositions ont été soumises à l'avis du Conseil d'école du RPI sud le 21 avril 2015. « La rose des vents » a recueilli la majorité des suffrages (11 voix). « La clé des champs » quant à elle a recueilli 6 voix.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal

**Vu la proposition du conseil d'école du 21 avril 2015
après en avoir délibéré, décide par 7 voix Pour dont 1 procuration,**

- de dénommer la nouvelle école primaire du RPI Sud:

Ecole La clé des champs

Le conseil municipal

**Vu la proposition du conseil d'école du 21 avril 2015
après en avoir délibéré, décide par 3 voix Pour dont 2 procurations,**

- de dénommer la nouvelle école primaire du RPI Sud:

Ecole La rose des vents

Charge

Le Maire de transmettre cette proposition à la Communauté de Communes de la Région de Brumath, collectivité de rattachement de l'école.

3) Participation financière aux travaux du Presbytère de Bilwisheim.

La Commune de Bilwisheim met à disposition du curé desservant les quatre paroisses un immeuble comprenant son logement. Une participation proportionnelle sur la base du loyer de l'immeuble est demandée aux communes de Donnenheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim pour l'entretien de ce bâtiment.

Monsieur le Maire informe que l'église de Donnenheim est une chapelle rattachée à l'église de Bilwisheim. L'église de Donnenheim est entretenue par le Conseil de Fabrique et par la Commune de Donnenheim. L'entretien des bâtiments, église et presbytère, est de la compétence des Conseils de Fabrique. A ce jour, aucune demande financière ou de maîtrise d'ouvrage n'a été faite par le Conseil de Fabrique de Bilwisheim. Toutefois, lors de la réunion du 12 mars 2015, au presbytère de Bilwisheim entre les quatre Maires des communes, les conseils de fabrique des communes, le curé Christophe LAMM et Monsieur le vicaire épiscopal, une proposition de participation semblait avoir été trouvée. Il s'agit d'une participation proportionnelle en fonction du nombre d'habitants des quatre communes. Les conseils municipaux de Mittelschaeffolsheim et d'Olwisheim ont voté négativement à cette convention.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée.

Après un débat, la proposition suivante est faite :

- Une convention de loyer précaire entre la mairie de Bilwisheim et le Conseil de Fabrique de Bilwisheim
- Le montant de ce loyer sera identique au loyer perçu par Mittelschaeffolsheim (loyer précaire) pour son Presbytère
- Participation des différents Conseils de Fabrique au prorata des habitants de chaque commune (particularité pour Olwisheim selon l'indice 25% des habitants)
- Chaque commune peut subventionner le Conseil de Fabrique à la hauteur du loyer annuel

Rappel : l'occupant actuel du Presbytère de Bilwisheim est le Père Louis, retraité officiel de l'évêché.

**Le Conseil Municipal, avoir en avoir délibéré,
décide par 6 voix Contre dont 1 procuration et
4 Abstentions dont 2 procurations,**

- De ne pas donner suite à la proposition de Bilwisheim.

4) Aménagement espaces verts rue des Cigognes.

La réalisation du lotissement arrive à sa fin, la voirie définitive sera mise en place, entre l'école et le lotissement existe un espace à aménager. Cet espace est à aménager en espaces verts et en jeux de plein air pour enfants. Monsieur le Maire propose que les conseillères municipales, Mesdames HAMM Leslie et RIBSTEIN Catherine, habitantes de la rue des Cigogne, se rapprochent de tous les riverains pour définir l'aménagement final.

5) Demande de subvention pour l'association Ganga Ganesha KTM. (Arrivée de Monsieur HERTZOG Frédéric).

Monsieur RIVAUD Benjamin présente l'association Ganga Ganesha KTM ainsi que ses activités. Cette demande de subvention permet à l'association d'intervenir dans un petit village du NEPAL. Leur mission première est d'assurer aux villages reculés le bon approvisionnement en eau ainsi qu'une aide logistique et technique dans la récupération de matériels et documents dans les bâtiments publics. Une équipe de 10 personnes dont Monsieur RIVAUD Benjamin ont participés à ce voyage humanitaire dans ce pays.

L'association Ganga Ganesha KTM souhaiterait une subvention de 1000 €uros de la Commune de Donnheim.

**Le Conseil Municipal, avoir en avoir délibéré,
décide par 11 voix Pour dont 3 procurations,**

- d'attribuer une subvention de 1000 €uros à l'association Ganga Ganesha KTM.

6) Divers.

a) SDEA :

Monsieur SCHISSELE Stéphane présente le rapport annuel 2014 du SDEA et distribue ce dossier à chaque conseiller.

Ce document résume l'activité du SDEA sur le périmètre de HOCHFELDEN et environs. Ce territoire regroupe pas moins de 55 communes soit 13 372 abonnés et pas moins de 1 996 174 m³ vendus. Les contrôles réglementaires réalisés par l'ARS sont conformes aux normes en vigueur. Le document étant assez riche en informations notamment pour la partie tarifaire et sur les investissements annuels réalisés par le SDEA dans le cadre de l'amélioration du service, il n'a pas été explicité dans sa totalité. Il est néanmoins demandé aux conseillers d'en faire une lecture détaillée et de poser des questions complémentaires si nécessaire.

b) Appartement communal :

Monsieur le Maire informe que la locataire actuelle, Madame FIXARI Claudine, a envoyé un courrier recommandé avec AR en date du 13 mai 2015. Ce dernier dénonce la pollution de l'air liée au chauffage et ses conséquences pour son fils et elle-même, ainsi que son intention de quitter le logement courant du mois de septembre 2015.

Monsieur le Maire a retourné un courrier daté du 26 mai demandant officiellement la date de départ.

c) Ecole RPI SUD :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux. La réception du bâtiment aura lieu début juillet.

d) Piste de déplacement doux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux. Le revêtement définitif sera réalisé fin juin 2015.

e) Plateau surélevé :

La société ADAM a eu le marché pour la réalisation du plateau, les travaux débuteront début juin 2015. Le Conseil Régional mettra le revêtement final par l'intermédiaire de la société LEFEBVRE. Les travaux devraient être terminés aux alentours du 19 juin 2015.

f) Nettoyage de la salle :

La salle polyvalente, étant très utilisée pour des diverses activités et manifestations, un nettoyage régulier et planifié est à effectuer. Monsieur SCHISSELE Stéphane informe les conseillers qu'un devis de nettoyage de la salle polyvalente, des locaux de la mairie et de la bibliothèque a été déposé par la société GSF.

g) Finances :

Monsieur KAPPS Christophe rappelle les trois questions qui ont été posées lors du Conseil Municipal du 14 avril 2015 et donne quelques explications.

1. Section de Fonctionnement – détail des dépenses :
Poste 6287 – Remboursement de frais à 6000 € H.T.
2. Section de Fonctionnement – détail des recettes :
Poste 6419 – Remboursement sur rémunération personnel à 5000 € H.T.
3. Section de Fonctionnement – détail des recettes :
Poste 74832 – Attribution du FDTP à 22 € H.T. : Pouvez-vous expliquer ce que c'est (pourquoi une valeur de 20 000 l'an dernier alors que 22 pour le BP 2015),

h) Projet pédibus :

Etant donné que le ramassage scolaire en bus sera supprimé dès la rentrée 2015-2016, les parents d'élèves se proposent de mettre en place un projet pédibus. Les parents ou des bénévoles, à tour de rôle, accompagnent les élèves à l'école... à pied. Ainsi, chaque matin, les enfants du quartier attendent l'accompagnateur, devant un panneau signalétique facilement identifiable grâce à son badge, son gilet fluorescent et son bandeau. Le trajet peut compter plusieurs arrêts afin de récupérer ou déposer d'autres enfants en cours de route.

Sur ce, la séance est close à 22h20.

| NOMS DES ELUS | SIGNATURES |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| Monsieur REPP Guy | |
| Monsieur KAPPS Christophe | |
| Monsieur SCHISSELE Stéphane | |
| Monsieur RIVAUD Benjamin | |
| Madame HASE-TARIANT Brigitte | Procuration à KAPPS Christophe |
| Madame HAMM Leslie | Arrive au point 2 |
| Monsieur HERTZOG Frédéric | Arrive au point 5 |
| Monsieur PIERRON Jérôme | Procuration à RIVAUD Benjamin |
| Monsieur RIFF Aurélien | |
| Madame RIBSTEIN Catherine | |
| Monsieur GILLIG Thomas | Procuration à SCHISSELE Stéphane |